

Mesures en vigueur au Québec - À compter du 20 décembre

		Limite de capacité	Passeport vaccinal	Mesures
Essentiel	Milieux de travail	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Télétravail fortement recommandé Mise en œuvre des mesures rehaussées : <ul style="list-style-type: none"> Distanciation de 2 m Port du masque en tout temps Rehaussement des visites de contrôle en priorisant les milieux à risque
Essentiel	Milieux d'enseignement Primaire et secondaire	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Réintroduire les masques (en classe, dans les espaces communs et dans le transport collectif) Reporter la rentrée scolaire en présentiel (<u>secondaire</u>) au 10 janvier (tout le Québec) Date de rentrée scolaire maintenue pour le primaire (tout le Québec)
Essentiel	Milieux d'enseignement Collégial, universitaire et formation professionnelle	---	---	<ul style="list-style-type: none"> Reporter la rentrée scolaire au 10 janvier (tout le Québec) Réintroduire les masques (en classe et dans les espaces communs)
Essentiel	Commerces et centres commerciaux	1 client / 20m ²	---	<ul style="list-style-type: none"> Limiter la capacité des lieux (1 client par 20 m² de superficie commerciale) Applicable dans les commerces, aires de circulation et aires de restauration Boxing day : Élargir les heures d'ouverture Exception: pour les soins personnels (coiffeurs, massothérapie, ...), la gestion de l'achalandage s'effectue via prise de rendez-vous.
Essentiel	Lieux de culte	50% (max. 250)		<ul style="list-style-type: none"> Imposer le passeport vaccinal ET limiter à 50% de la capacité des lieux (max. 250 personnes) Les personnes doivent demeurer assises Cérémonies de mariages et funérailles : possibilité de tenir une cérémonie sans passeport vaccinal, avec un maximum de 25 personnes.

Essentiel	Funérailles Condoléances et exposition du corps ou des cendres	50 pers. (roulement possible)		<ul style="list-style-type: none"> Maintien de la capacité actuelle : roulement de 50 personnes qui peuvent être présentes à la fois sur les lieux.
Essentiel	Activités publiques essentielles Assemblées, réunions (autres que travail), certaines cérémonies	50% (max. 250)		<ul style="list-style-type: none"> Imposer le passeport vaccinal ET limiter la capacité des lieux à 50% de la capacité des lieux (max. 250 personnes) Les personnes doivent demeurer assises. Port du masque obligatoire en tout temps (possible de le retirer momentanément pour boire et manger) Cérémonies de mariages et funérailles : possibilité de tenir une cérémonie sans passeport vaccinal, avec un maximum de 25 personnes.
Non-essentiel	Rassemblements privés Domiciles privés et unités d'hébergement	10 pers. ou occupants de 3 résidences	---	<ul style="list-style-type: none"> À l'intérieur : Maintien de 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) Extérieur : Maintien de 20 personnes Recommander l'utilisation des tests de dépistage rapide
Non-essentiel	Rassemblements privés Salle louée	10 pers. ou occupants de 3 résidences, sauf mariages et funérailles : 25 pers.		<ul style="list-style-type: none"> Limiter à 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) pour les rassemblement privés (à l'exception des réceptions de mariages et funérailles, limitées à 25 personnes)
Non-essentiel	Restaurants, bars, casinos, tavernes, microbrasseries	50 %		<ul style="list-style-type: none"> Limiter la capacité des lieux à 50 % (en espaçant les tables au maximum) Maintenir la capacité des tables à 10 personnes (ou les occupants de 3 résidences) Interdire la danse et karaoké Les personnes doivent demeurer assises.
Non-essentiel	Événements publics Cinémas, événements, spectacles, congrès, soupers-spectacles, etc.	50 %		<ul style="list-style-type: none"> Limiter la capacité des lieux à 50%. Les spectateurs doivent demeurer assis. Masque de procédure (obligatoire, possible de le retirer momentanément pour boire et manger) Événements extérieurs : statu quo
Non-essentiel	Sports et loisirs	25 pers.		<ul style="list-style-type: none"> Suspendre tout tournoi ou compétition. À l'intérieur : Limiter la pratique de toute activité à un groupe de 25 personnes participantes maximum Gyms : Retour à la distanciation de 2m en tout temps ET limiter la capacité des lieux à 50 % Extérieur : Aucun changement aux règles actuelles Chalets de ski, relais motoneige : Limiter la capacité des lieux à 50 % à l'intérieur Orchestres et chorales : aucun changement – règles spécifiques applicables

- Instaurer le passeport vaccinal dans les spas (à l'exception des soins personnels) **ET** limiter la capacité des lieux à 50 %